BUS ET CAMIONS SONT CONCERNÉS

Les vitesses autorisées revues à la baisse

Un nouvel arrêté ministériel a reconsidéré les limitations de vitesse concernant les véhicules de transport de personnes et de marchandises dont le poids en charge toléré dépasse les 3.5 tonnes. Une disposition qui compte limiter les accidents de la route, en constante augmentation.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Paru au *Journal officiel*, le nouveau texte se veut plus «strict» et a revu par ailleurs les vitesses maximales des véhicules concernés à la baisse. Il les fixe en l'occurrence à 100 km/h sur les autoroutes, à 80 km/h en dehors des villes et à 40 km/h en agglomération pour les véhicules attribués au transport de personnes et comprenant plus de 9 places.

Concernant les véhicules de transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes et inférieur ou égal à 19 tonnes, les vitesses maximales sont fixées à 90 km/h sur les autoroutes, à 80 km/h en dehors des agglomérations et sur les routes autres que les autoroutes et à 40 km/h en agglomération.

Quant aux vitesses maximales des véhicules dont le poids total toléré en charge est supérieur à 19 tonnes, consacrés au transport de marchandises, elles sont désormais limitées à 80 km/h sur les autoroutes, à 70 km/h en dehors des agglomérations et sur les routes autres que les autoroutes et à 40 km/h en agglomération.

S'agissant des vitesses maximales pour les véhicules transportant des produits dangereux, inflammables ou autres, elles ont été arrêtées à 70 km/h sur les autoroutes, à 60 km/h en dehors des agglomérations et sur les routes autres que les autoroutes et à 30 km/h en agglomération.

En outre, cette série de dispositions plus «rigoureuses» que les antécédentes vise à réduire les accidents de la route. Une thématique où l'Algérie est classée à la 98e place sur un classement de 100 pays, selon le Centre national de prévention et de sécurité routières (CNPSR). Même si elle ne figure pas au «top» de ces statistiques, cette probabilité n'est pas écartée avec l'augmentation constante du nombre d'accidents justement. Effectivement, le dernier bilan de la DGSN relatif à la période allant du 3 au 9 novembre fait état d'une hausse de 25 accidents routiers en zones urbaines. Les études réalisées par les spécialistes révèlent que le facteur humain en est responsable à hauteur de 90,78%.

Photo : DR

Des dispositions rigoureuses pour réduire le nombre des accidents.

Si certains appellent à une plus grande vigilance sur les routes pour limiter ces drames, d'autres mettent en cause la responsabilité des «chauffards» et accusent la «souplesse» de la législation routière en matière de sanctions et de leur application.

N. B.

REGROUPEMENT PROCHAIN DES PRÉSIDENTS DE COURS ET PROCUREURS GÉNÉRAUX

L'évaluation du secteur de la justice à l'ordre du jour

Une première dans les annales de la justice algérienne. Les présidents des 44 cours de justice et les procureurs généraux se réuniront lundi prochain à la résidence Djenane-El-Mithak. Sous la présidence du ministre de la Justice et garde des Sceaux, la réunion aura comme ordre du jour, l'évaluation du secteur de la justice, à deux mois de l'entrée en vigueur de l'application du nouveau code pénal.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La réunion du 16 novembre prochain intervient près d'un mois après les changements opérés au niveau de certains cours et tribunaux. Elle se tiendra aussi à la veille de l'entrée en vigueur de l'application du nouveau code pénal (prévue le 23 janvier 2016).

Selon des sources, les magistrats participant à cette rencontre procéderont, sous la houlette du ministre de la Justice et garde des Sceaux, à une évaluation de la situation du secteur, deux années depuis la mise en application des nouvelles réformes, soit après l'arrivée de M. Tayeb Louh à la tête du département de la justice. A ce titre, nos sources ajoutent que la réunion qui se tiendra à huis clos abordera par ailleurs d'autres questions, notamment celles relatives à «la politique pénale», «à la modernisation du secteur de la justice», «la situation qui prévaut dans les maisons d'arrêt», ou encore «l'état d'avancement de la construction des structures relevant du secteur».

A ce propos, il n'est pas exclu que les responsables en charge de ces dossiers interviennent à travers des communications, pour expliquer «l'état d'avancement des directions concernées à l'aube des réformes engagées depuis deux années». La réunion de lundi prochain est perçue comme un coup d'envoi de l'année judiciaire à défaut de son ouverture par le premier magistrat du pays. D'ailleurs, de l'avis de tous les spécialistes de la question judiciaire, l'événement en lui-même (ouverture de l'année judiciaire) «relève purement d'une démarche protocolaire». A ce sujet, on indique que c'est une «tradition empruntée à la justice française pour marquer l'importance qu'accorde l'Etat à la justice». «En sa qualité de premier magistrat du pays, le président de la République annoncera lui-même l'ouverture de l'année judiciaire à l'occasion d'une cérémonie qu'il présidera. Lors de cette rencontre avec des magistrats, le président de la République veut transmettre un message hautement significatif, à savoir qu'il est le garant du respect des lois de la République», nous explique un avocat relevant du barreau d'Alger.

Photo : Samir Sid

Tayeb Louh, ministre de la Justice et garde des Sceaux.

Enfin, le regroupement des 44 présidents de cours de justice sera, sans aucun doute, une occasion pour le premier responsable du département de la justice de «répondre à certaines interrogations soulevées par l'opinion publique».

A. B.

POUR FAIRE FACE AU FLÉAU DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Le recrutement des agents de sécurité des écoles primaires plus rigoureux

Au ministère de l'Education nationale, on prend à bras-le-corps les problématiques de la violence en milieu scolaire et les cours particuliers qui ternissent l'image d'un secteur jadis élevé au statut de sacré.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Dans ce sens, une journée d'étude est prévue ce samedi à Alger, au niveau du lycée des mathématiques de Kouba, exclusivement dédiée à ces deux fléaux.

Un conclave qui verra, selon la première responsable du secteur qui était ce jeudi, au Conseil de la nation pour une séance de questions orales, la participation de tous les intervenants du secteur. Car pour Nouria Benghebrit, les deux problèmes, notamment celui de la violence en milieu scolaire, relèvent de «la responsabilité de tout le monde» et pas que de son secteur».

Il s'agira de sortir, selon elle, au bout de cette rencontre, de mesures à prendre immédiatement mais aussi à moyen et long terme.

Et entre autres idées que compte lancer prochainement le département de l'éducation nationale, pour limiter le fléau de la violence en milieu scolaire, un recrutement d'agents de sécurité plus rigoureux au niveau des écoles primaires et qui se fera, désormais, selon Benghebrit, en «étroite collaboration d'avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales» ; anonçant, dans ce sillage, le recensement des établissements dont l'environnement immédiat est l'arène «d'agressions répétées».

Aussi, Benghebrit a annoncé à la même occasion que les concours de recrutement dans les différents corps du secteur seront organisés fin novembre en cours et début décembre 2015 pour pourvoir pas moins de 10 000 postes budgétaires.

La ministre de l'Education nationale a également évoqué les velleités de certains syndicats du secteur de s'engager, à nouveau, dans des grèves, à l'image du CLA (Conseil des lycées d'Algérie) qui prévoit de débrayer le 18 du mois en cours.

«Le secteur a consenti d'énormes efforts pour satisfaire les revendications de ces organisations», a-t-elle dit, estimant que certaines de ces doléances concernent d'autres secteurs».

M. K.